

**Conseil Municipal**  
**Séance du 06 avril 2021**

**L'an deux mil vingt et un le six avril à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (déplacé à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires liées au COVID), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.**

**Etaient présents** : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GUILLARD Frédéric, LE VAILLANT Nicolas, LEPRETRE Nathalie, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre.

**Etaient absents** : GILLET Isabelle, GALOPIN Pierre,  
*Procuration de GILLET Isabelle à CARDINAL Françoise*

*Anne-Marie MORICE a été élu secrétaire de séance*

*Date de convocation : 30 mars 2021*

*Présents : 13 Votants : 14*

**N°2021 - 15**

**Thème** : Fiscalité

**Objet** : Vote des taux  
d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2020 par la commune :

Taxe Foncier bâti : **13.88 %**  
Taxe Foncier non bâti : **39.76 %**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour une augmentation des taux en 2021 ou une reconduction des taux de 2020. Suite à la suppression de la taxe d'habitation Monsieur le Maire indique qu'à partir de 2021 la commune vote le taux de taxe foncière bâti en intégrant le taux départemental 2020 qui est de 19.90 %. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux et de laisser les taux comme indiqués ci-dessous pour 2021 :

Taxe Foncier bâti :	<b>33.78 % (13.88 % + 19.90 %)</b>
Taxe Foncier non bâti :	<b>39.76 %</b>

**N°2021 - 16**

**Thème** : Décisions  
budgétaires

**Objet** : Approbation  
des comptes  
administratifs 2020

Le conseil municipal est invité à adopter les comptes administratifs 2020 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

Madame MORICE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désigné Présidente de séance pour ce point et rend compte des opérations budgétaires exécutées. Les comptes administratifs sont en concordances avec les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor. Monsieur le Maire, Patrick CHENAIS, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame MORICE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2020 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

**N°2021 - 17**

**Thème** : Décisions  
budgétaires

**Objet** : Affectation  
des résultats 2020 -  
Commune

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2020, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 98 278.37 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté - de l'exercice 2021, la somme de 98 278.37 €.

**N°2021 - 18**

**Thème** : Décisions  
budgétaires

**Objet** : Affectation  
des résultats 2020 -

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2020, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 16 907.45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

**Assainissement**

reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2021, la somme de 16 907.45 €.

**N°2021 - 19**

*Thème : Décisions budgétaires*

**Objet : Affectation des résultats 2020 – SPANC**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2020, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 1 887.18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2019, la somme de 1 887.18 €.

**N°2021 - 20**

*Thème : Décisions budgétaires*

**Objet : Approbation des budgets primitifs 2021**

Le conseil municipal est invité à adopter les budgets primitifs 2021 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les budgets primitifs 2021 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

**N°2021 - 21**

*Thème : Décisions budgétaires*

**Objet : Locations communales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locations et les commerces communaux subissent de plein fouet la crise du COVID 19 et le 2ème confinement. 2 commerces communaux restent fortement impactés par la crise : le Bon Ami et le Relais de l'Hermine. Monsieur le Maire propose que les locations et les loyers commerciaux de ces 2 commerces ne soient pas émis pour la période du mois de d'avril afin de compenser les pertes subies suite à la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (13 voix pour, 1 abstention)

- décide de ne pas émettre les locations et les loyers commerciaux du mois d'avril pour le Bon Ami et le Relais de l'Hermine,
- charge Monsieur le Maire de ne pas émettre les titres pendant ce mois d'avril,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**Délibérations 2021 – 15 à 2021 – 21**

CHENAIS Patrick		LEPRETRE Nathalie	
MORICE Anne-Marie		ROSSELIN Elodie	
MEANCE Alain		LESEC Sylvie	
BEDEL Pierrick		BRIAND Claude	
CARDINAL Françoise		GALOPIN Pierre	
GUILLARD Frédéric		JOLIVET Jean-Philippe	
GILLET Isabelle		TROCHU Pierre	
LE VAILLANT Nicolas			